

# RECOURS COLLECTIF EN LIEN AVEC L'ABRI FISCAL TRINITY

## AVIS DE CERTIFICATION ET DATE LIMITE POUR SIGNIFIER SA NON-PARTICIPATION

Cet avis peut avoir une incidence sur vos droits. Veuillez le lire attentivement.

CET AVIS s'adresse à toutes les personnes, incluant leur succession et à l'exclusion des défendeurs et de leur famille, qui ont participé au programme de donation dans le cadre des technologies et des sciences médicales (« Programme ») au cours d'au moins une des années d'imposition 2001, 2002 ou 2003.

Le recours collectif réclame des dommages pour les pertes subies à la suite de leur participation au programme.

### ORDONNANCE DE CERTIFICATION

Dans le cadre de ce recours, les demandeurs allèguent que les défendeurs ont été négligents en ce qui a trait à la conception, la promotion et au fonctionnement dudit programme.

Le 30 mai 2013, le juge Belobaba a autorisé cette poursuite en justice comme recours collectif et il a nommé Marc Charette et Andrew Cumming pour représenter les demandeurs à titre d'avocats dans le cadre du recours collectif. Le tribunal n'a pas encore décidé laquelle des parties gagnerait cette poursuite. L'ordonnance de certification et l'endossement du juge Belobaba sont publiés à l'adresse <http://www.trinityclassaction.com>.

### EN QUOI CONSISTENT VOS DROITS

Vous n'avez aucune mesure à prendre actuellement si vous souhaitez participer à ce recours collectif.

Si vous désirez être exclus de ce recours collectif, vous devez envoyer une déclaration signée sur le formulaire ci-joint (le « Formulaire de non-participation ») signifiant que vous désirez être exclu du recours collectif. Tous les champs du formulaire de non-participation doivent être complétés incluant votre nom, votre adresse, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone ainsi que les années auxquelles vous avez participé au programme. Le formulaire de non-participation doit être envoyé par courrier affranchi, télécopieur, courrier ou courriel à l'une des coordonnées suivantes : Gregory D. Wrigglesworth, Kirwin Partners LLP, Avocats, 423 Pelissier Street, Windsor, ON N9A 4L2, À l'attention de : Recours collectif Trinity ou par télécopieur au 519-259-1564 ou par courriel à l'adresse [optout@kirwinpartners.com](mailto:optout@kirwinpartners.com). Le formulaire doit être reçu au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 17 h HNE.

Une personne qui décide de ne pas participer au recours collectif ne sera pas tenue de respecter les nouvelles ordonnances émises en vertu de ce recours collectif et ne sera pas admissible à obtenir un dédommagement en vertu de ce recours collectif. Le droit de procéder à une action en justice séparée ne sera pas affecté pour les personnes qui décident de ne pas participer à ce recours collectif.

**Ne vous retirez pas de ce recours collectif si vous souhaitez y participer.**

Si vous ne vous excluez pas du recours collectif avant ou en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 17 h HNE, vous ferez partie de ce recours collectif et vous serez tenu de respecter les conditions des ordonnances, du jugement ou du règlement hors cour, que ceux-ci soient favorables ou non, et vous n'aurez pas le droit d'intenter une action en justice indépendante.

Nul ne peut exercer une option d'exclusion pour toute personne atteinte d'une incapacité sans avoir obtenu préalablement la permission de la cour après en avoir avisé le curateur et le tuteur public.

### HONORAIRES JURIDIQUES ET FRAIS LIÉS AU RECOURS COLLECTIF

Les demandeurs et l'avocat du recours collectif ont signé une entente qui stipule que l'avocat du recours collectif sera payé selon un pourcentage du montant obtenu, en plus de ses dépenses et des taxes applicables seulement si le recours collectif est gagné. Les frais seront de 25 % à 33,3 % du montant attribué par le tribunal selon si la poursuite se règle par une entente hors cours ou par un jugement après procès.

L'entente couvrant les honoraires doit être approuvée par le tribunal. Les membres du recours collectif n'auront pas à payer l'avocat du recours collectif à moins qu'ils ne gagnent cette poursuite. Les honoraires seront ensuite déduits du montant gagné en dédommagement.

### QUESTIONS INDIVIDUELLES

Il est possible que certaines questions individuelles doivent être réglées après le procès. Le participant du recours collectif pourrait devoir payer des honoraires additionnels s'il désire recourir aux services d'un avocat afin de régler ces questions individuelles.

### CONSERVATION DES DOCUMENTS

Chaque personne inscrite au recours collectif doit s'assurer de conserver de manière raisonnable tous les documents en lien avec sa participation dans le cadre du programme. Toute personne inscrite au recours collectif ayant des questions en lien avec la conservation des documents doit contacter l'avocat du recours collectif, à l'adresse indiquée ci-dessous, afin d'obtenir de l'assistance.

### INFORMATION

Cet avis a été approuvé par la Cour supérieure de l'Ontario. Les requêtes ne doivent pas être envoyées au tribunal.

Vous trouverez d'autres informations à propos de ce recours collectif sur les sites Web suivant : <http://www.trinityclassaction.com> ou [www.strosbergco.com](http://www.strosbergco.com).

Les questions en lien avec ce recours collectif, l'ordonnance de certification ou la non-participation doivent être adressées à :

Jay Strosberg  
Sutts, Strosberg LLP  
600-251 Goyeau Street  
Windsor, ON N9A 6V4

Tél. : 1.866.224.7084 (sans frais)  
Télec. : 1.866.316.5308 (sans frais)  
Courriel : [trinity@strosbergco.com](mailto:trinity@strosbergco.com)

### INTERPRÉTATION

Cet avis constitue un résumé de certaines des conditions de l'ordonnance de certification. S'il existe un conflit entre les dispositions de cet avis et les conditions de l'ordonnance de certification, celle-ci aura préséance.

### FORMULAIRE DE NON-PARTICIPATION

Je ne veux pas participer au recours collectif en lien avec le programme de donation dans le cadre des technologies et des sciences médicales (« Programme »). Je veux être exclus (être retiré de) ce recours collectif. Voici mes coordonnées (veuillez écrire en caractère d'imprimerie)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Années de participation au programme (cocher les années correspondantes) :  2001  2002  2003

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_